

République du Sénégal

-----  
Un peuple-un But-une Foi



---

Ministère de la Santé et de l'Action sociale

# PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP) DU PROGRAMME : PROTECTION SOCIALE



Année 2017

## Table des matières

I PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME .....	3
II PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME.....	7
2.1- Récapitulatif des crédits du programme par nature de dépense et coût .....	7
2.2 Répartition des dépenses de personnel du programme par emplois et coût .....	8
2.3 Récapitulatif des actions par grande nature de dépense et coût.....	9
2.4 Présentation du programme, par action/projet, activité/projet, paragraphe et coût.....	10
III. Justification de l'évolution des crédits par rapport aux dépenses effectives de l'année antérieure. ....	11
3.1 Evolution des effectifs et catégories d'emplois .....	11
3.2 Evolution des crédits du programme.....	12
3.3 Evolution des crédits des actions du programme.....	12
ANNEXES .....	14
Annexe 1: Répartition des crédits de personnel par catégorie hiérarchique et coût.....	14
Annexe 2 : Récapitulatif des indicateurs du programme, y compris la cible annuelle, le mode de calcul, la méthode et la source de collecte.....	14
Annexe 3 : Source de financement par programme, action et activité .....	14
Annexe 4 : Liste des services maitres d'œuvre par action, activité .....	14

## INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROGRAMME

Le Programme Protection sociale a pour objectifs spécifiques : d'assurer la disponibilité en personnel de qualité dans les services ; d'améliorer la couverture en infrastructures sanitaires ; d'assurer la maintenance des équipements et des infrastructures ; de renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables ; d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux ressources et facteurs de production et de renforcer la couverture du risque maladie.

Ce Programme comprend cinq (5) actions que sont : ressources humaines ; infrastructures, équipement et maintenance ; assistance sociale aux indigents et groupes vulnérables ; accès des groupes vulnérables aux ressources et aux facteurs de production; développement de l'assurance maladie à base communautaire et prise en charge médicale des soins pour les indigents et groupes vulnérables.

La situation de la couverture du risque maladie au Sénégal est caractérisée par la faiblesse de la couverture sociale et de la fragmentation des régimes. En effet une minorité de la population bénéficie d'une assurance sociale à travers les trois régimes existants que sont :

- le régime de l'assurance maladie obligatoire : qui couvre les agents de l'Etat pris en charge à travers les imputations budgétaires, les agents du secteur privé affiliés aux Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) et quelques cas spéciaux.
- le régime de l'assurance maladie volontaire : Il comprend les mutuelles de santé communautaires, les mutuelles de santé complémentaires, les mutuelles de santé professionnelles, et les assurances privées.
- le régime de l'assistance médicale : L'assistance médicale concerne tous les mécanismes d'exemption mis en œuvre et visant à l'extension de la couverture du risque maladie aux personnes indigentes et aux groupes vulnérables. Elle recouvre la prise en charge des personnes âgées de 60 ans et plus (Plan SESAME), des enfants de moins de 5ans, des bénéficiaires de bourses de sécurité familiale, des détenteurs de cartes d'égalité de chance et de l'hémodialyse.

Cette situation a amené l'Etat du Sénégal à mettre en place le programme de Couverture Maladie Universelle (CMU) pour permettre, à travers la mutualisation, de garantir l'accès de la population à un paquet minimum de soins. C'est en janvier 2015, qu'à côté des services et structures du Ministère de la Santé et de l'Action sociale producteurs de soins, l'Agence de la Couverture Maladie Universelle a été mise sur pied pour coordonner la mise en œuvre de cette politique prioritaire du Plan Sénégal Emergent.

Les acteurs chargés de la mise en œuvre de la CMU sont interpellés sur les défis suivants :

- pérennisation du financement du programme de CMU qui repose principalement sur des ressources budgétaires limitées très largement inférieur aux besoins ;
- mise en cohérence des régimes de couverture maladie jusqu'ici fragmentés ;
- ciblage des bénéficiaires du régime d'assistance médicale avec comme résultante la consommation de ressources par des cibles non éligibles ;
- ajustement de l'offre à une demande croissante résultant de l'amélioration de la couverture médicale.

Ces défis appellent au renforcement de la communication et à la consolidation du cadre juridique gouvernant la CMU.

L'objectif général de cette politique est d'étendre la couverture maladie de base à 75% de la population d'ici 2017.

Pour réaliser un tel objectif, les résultats sont attendus ainsi que des principaux indicateurs pour mesurer la performance :

- 65,5% des populations du monde rural et du secteur informel sont couvertes à travers les Mutuelles de santé d'ici 2017 ;
- Les groupes vulnérables ont accès aux services de soins à travers les initiatives de gratuité ;
- Les bénéficiaires de la Bourse de Sécurité Familiale, les bénéficiaires de la carte d'égalité des chances et les cibles visées par les initiatives de gratuité sont enrôlés dans les Mutuelles de santé ;
- Le pilotage et la gestion de la Couverture maladie Universelle sont renforcés.

## I PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Code : 4 – programme : protection sociale

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	indicateurs	Cibles	Axe du PSE et secteurs
Assurer la disponibilité en personnel de qualité dans les services	personnel qualifié disponible à tous les niveaux de la pyramide sanitaire	RESSOURCES HUMAINES	Niveau d'application des normes en ressources humaines	80.14%	Axe 2 du PES
Améliorer la couverture en infrastructures sanitaires	la couverture en infrastructures sanitaires est améliorée	INFRASTRUCTURES EQUIPEMENT ET MAINTENANCE	Niveau de couverture passive en infrastructures		DIEM
Assurer la maintenance des équipements et des infrastructures	la maintenance des équipements et des infrastructures est assurée		La part du budget allouée à la maintenance des infrastructures et des équipements médico-techniques	5,50%	DIEM

Renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables	assistance sociale aux groupes vulnérables renforcée	ASSISTANCE SOCIALE AUX INDIGENTS ET GROUPES VULNERABLES	Proportion de personnes handicapées bénéficiaires de la carte d'égalité des chances	100%	DGAS
Améliorer l'accès des groupes vulnérables aux ressources et facteurs de production	les groupes vulnérables ont accès aux ressources et facteurs de production	ACCES DES GROUPES VULNERABLES AUX RESSOURCES ET AUX FACTEURS DE PRODUCTION	Taux de satisfaction des demandes de financement de projets économiques	30%	DGAS
Renforcer la couverture du risque maladie	la couverture du risque maladie est renforcée	DEVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE A BASE COMMUNAUTAIRE	Taux de couverture des populations du monde rural et du secteur informel par les mutuelles de santé	45%	ACMU
		PRISE EN CHARGE MEDICALE DES SOINS POUR LES INDIGENTS ET GROUPES VULNERABLES	Pourcentage des ménages bénéficiaires du PNBSF enrôlés dans les mutuelles de santé (chef de ménage et ses ayants droits)	100%	ACMU
			Pourcentage des détenteurs de la Carte d'Egalité des Chances enrôlés dans les mutuelles de santé	100%	

La stratégie poursuivie en 2017 par le MSAS en terme de protection sociale s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 «capital humain, protection sociale et le développement durable» du plan Sénégal Emergent.

Cet axe constitue le volet social du PSE et s'inscrit dans une amélioration significative des conditions de vie des populations, une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales tout en préservant la base de ressources et en favorisant l'émergence de territoires viables.

La stratégie retenue dans ce document de référence est l'amplification du Programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF).

Ces priorités sont articulées avec les objectifs du programme « Protection sociale» qui sont :

1. Renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables
2. Améliorer l'accès des groupes vulnérables aux ressources et facteurs de production
3. Renforcer la couverture du risque maladie

### ***RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE***

#### **Objectif 1 : Assurer la disponibilité en personnel de qualité dans les structures de santé**

Indicateur 1.1 : Niveau d'application des normes en ressources humaines

#### **Objectif 2 : Améliorer la couverture en infrastructures sanitaires**

Indicateur 2.1 : Niveau de couverture passive en infrastructures

#### **Objectif 3 : Assurer la maintenance des équipements et des infrastructures**

Indicateur 3.1 : La part du budget allouée à la maintenance des infrastructures et des équipements médico-techniques

#### **Objectif 4 : Renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables**

Indicateur 4.1 : Proportion de personnes handicapées bénéficiaires de la carte d'égalité des chances

#### **Objectif 5 : Améliorer l'accès des groupes vulnérables aux ressources et facteurs de production**

Indicateur 5.1 : Taux de satisfaction des demandes de financement de projets économiques

#### **Objectif 6 : Renforcer la couverture du risque maladie**

Indicateur 6.1 : Taux de couverture des populations du monde rural et du secteur informel par les mutuelles de santé

Indicateur 6.2 : Pourcentage des ménages bénéficiaires du PNBSF enrôlés dans les mutuelles de santé (chef de ménage et ses ayants droits)

Indicateur 6.3 : Pourcentage des détenteurs de la Carte d'Egalité des Chances enrôlés dans les mutuelles de santé

## II PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

### 2.1- Récapitulatif des crédits du programme par nature de dépense et coût

Section : 54 - MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE		
Programme 4 – PROTECTION SOCIALE		
Nature de dépense	AE	CP
Personnel	-	801 423 180
Biens et services	-	263 603 183
Transferts courants	-	10 773 431 000
Investissements exécutés par l'Etat	530 000 000	265 000 000
Transferts en capital	-	743 000 000
<b>Total</b>	<b>530 000 000</b>	<b>12 846 457 363</b>

Le budget du programme « Protection sociale» est de **530 000 000 FCFA** en autorisation d'engagement. Pour l'année 2017 Les crédits de paiement (CP) s'élèvent à **12 846 457 363 FCFA** hors Subvention totale de la PEC des membres des familles bénéficiaires du PNBSF à travers les mutuelles de santé soit **11,74%** de l'enveloppe globale allouée au Ministère de la Santé et de l'Action sociale.

Les crédits de ce programme sont répartis ainsi qu'il suit :

- **10 773 431 000 FCFA** en valeur absolue soit **83,86%** en valeur relative sont destinés au Subvention partielle des cotisations des mutuelles de santé;
- **801 423 180 FCFA** en valeur absolue soit **6,24%** en valeur relative sont destinés **au salaire**
- **263 603 183 FCFA** en valeur absolue soit **2,05%** en valeur relative sont destinés aux **biens et services** ;
- **1 008 000 000 FCFA** en valeur absolue soit **7,85%** en valeur relative sont destinés aux investissements exécutés par l'Etat.

## 2.2 Répartition des dépenses de personnel du programme par emplois et coût

Section : 54	Ministère de la Santé et de l'Action sociale	
Programme : 4	PROTECTION SOCIALE	
	Plafonds Année N+1	
	Effectifs	Montant
Administrateur Civil	2	4 972 000
Agent	3	7 766 000
Agent administratif	12	26 253 000
Agent de service	0	0
Aide Social	12	25 482 000
Archiviste bibliothécaire documentali	1	2 541 000
Archiviste Conservateur	1	2 350 000
Assistant social	9	25 664 000
Auxiliaire d'hygiene	1	2 185 000
Chef de service	4	9 839 000
Chef de service régional	3	9 397 000
Chef service régional	1	2 996 000
Conducteur des T P	1	1 275 000
Conseiller en communication	1	2 400 000
Directeur	22	42 508 000
Directeur Adjoint	1	2 185 000
Enseignant	1	2 343 000
Garçon de salle	1	1 271 000
Infirmier d'Etat	2	4 255 000
Instituteur	19	59 249 000
Instituteur adjoint	7	18 168 000
Maîtresse enseignement tech.prof.	1	2 874 000
Médecin	2	6 159 000
Médecin CHU	1	1 827 000
Médiateur pedagogique	1	3 256 000
Monitrice d'économie familiale	2	3 600 000
Personnel à ventiler	1	2 996 000
Personnel Education non identifié	2	6 713 000
Préventionniste hierar. C	1	1 532 000
Professeur C.E.M.G.	1	3 257 000
Professeur d'enseignement moyen	5	20 526 000
Professeur d'enseignement secondaire	0	0
Psychologue Conseil	1	3 925 000

sage femme	2	2 028 000
Secrétaire	1	0
Secrétaire d'Administration	1	2 996 000
Travailleur social	1	2 734 000
(vide)	9	16 354 000
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>	<b>333 876 000</b>

Ce programme emploie cent trente six (136) agents hors effectif de l'Agence de la Couverture Maladie Universelle soit **1,4%** de l'effectif global. Près de la moitié de ce personnel est constitué essentiellement d'instituteurs, d'agents administratifs et d'aide social médecins, La masse salariale tourne de **333 876 000 FCFA** en dehors des indemnités et heures supplémentaires soit 16,86% de l'enveloppe globale. Le salaire moyen est de **17 121 846 FCFA** en dehors des indemnités.

### 2.3 Récapitulatif des actions par grande nature de dépense et coût

Action	Nature de dépense							TOTAL	
	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital			
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET MAINTENANCE	-	-	-	400 000 000	200 000 000	-	-	400 000 000	200 000 000
ASSISTANCE SOCIALE AUX INDIGENTS ET GROUPES VULNERABLES	17 340 000	-	-	-	-	-	175 000 000	-	192 340 000
ACCES DES GROUPES VULNERABLES AUX RESSOURCES ET AUX FACTEURS DE PRODUCTION	777 897 900	263 603 183	109 275 000	130 000 000	65 000 000	-	568 000 000	130 000 000	1 783 776 083
DEVELOPPEMNT ET ASSURANCE MALADIE A BASE COMMUNAUTAIRE	-	-	10 664 156 000	-	-	-	-	-	10 664 156 000
PRISE EN CHARGE MEDICALE DES SOINS POUR LES INDIGENTS ET GROUPES VULNERABLES	6 185 280	-	-	-	-	-	-	-	6 185 280
<b>Total</b>	<b>795 237 900</b>	<b>263 603 183</b>	<b>10 773 431 000</b>	<b>530 000 000</b>	<b>265 000 000</b>	<b>-</b>	<b>743 000 000</b>	<b>530 000 000</b>	<b>12 846 457 363</b>

Le budget du programme « Protection sociale » est réparti comme suit :

**10 664 156 000 FCFA soit 90,76%** des crédits du programme sont destinés à l'action « Développement de l'assurance maladie à base communautaire ». Les crédits mobilisés sur cette action ont vocation assurer la subvention partielle des cotisations des mutuelles de santé.

Une enveloppe de **1 783 776 083 FCFA soit 9,04%** des crédits du programme est réservée à l'action « Accès des groupes vulnérables aux ressources et facteurs de production ». **43,63%** des crédits mobilisés sur cette action sont destinés au **salaire du personnel** et les **56,39%** ont vocation à appuyer l'autonomisation des familles dans les villages de reclassement social, la promotion des aînés et l'appareillage des personnes handicapées.

Une enveloppe de **200 000 000 FCFA soit 1,56%** est destinée à l'action « Infrastructures, Equipements et maintenance ». Ces crédits mobilisés sur cette action ont vocation à assurer l'équipement des centres de réinsertion sociale de Kaolack et Darou Mousty.

L'action « Prise en charge médicale des soins pour les indigents et groupes vulnérables » est la moins bien dotée avec seulement **6 185 280 FCFA** des crédits du programme. Les crédits mobilisés sur cette action ont vocation à assurer le prise en charge médicale des personnes du troisième âge.

## **2.4 Présentation du programme, par action/projet, activité/projet, paragraphe et coût**

Actions / projets	Activités / projets	Paragraphe	AE	CP
<b>Action 2 - INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET MAINTENANCE</b>	EQUIPEMENT CENTRES DE REINSERTION SOCIALE DE KK ET DAROU MOUSTY		400 000 000	200 000 000
		<b>Sous total Action 2</b>	<b>400 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
<b>Action 3 - ASSISTANCE SOCIALE AUX INDIGENTS ET GROUPE VULNERABLES</b>	APPUI A LA PROMOTION DES AINES		175 000 000	192 340 000
		<b>Sous total Action 3</b>	<b>175 000 000</b>	<b>192 340 000</b>
<b>Action 4 - ACCES DES GROUPE VULNERABLES AUX RESSOURCES ET AUX FACTEURS DE PRODUCTION</b>	AUTONOMISATION DES FAMILLES DANS LES VILLAGES RECLASSEMENT SOCIAL		130 000 000	255 200 000

	PROJET READAPTATION A BASE COMMUNAUTAIRE HANDICAPES		218 000 000	401 260 000
		<b>Sous total Action 4</b>	<b>348 000 000</b>	<b>656 460 000</b>
<b>Action 5 - DEVELOPPEMNT ET ASSURANCE MALADIE A BASE COMMUNAUTAIRE</b>				
		<b>Sous-total action 5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Action 6 - PRISE EN CHARGE MEDICALE DES SOINS POUR LES INDIGENTS ET GROUPES VULNERABLES</b>	PERSONNES AGEES			
		<b>Sous-total action 6</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

Le montant des projets du programme « services de santé de base » s'élève à **530 000 000 FCFA en Autorisation d'engagement. Pour l'année 2017, les crédits de paiement s'élèvent à 1 008 000 000 FCFA** soit 7,85% du budget du programme et 3,68% du budget d'investissement alloué au ministère de la santé.

L'action "Accès des groupes vulnérables aux ressources et aux facteurs de production" à elle seule consomme **656 460 000 FCFA** de l'enveloppe soit 65,13% du budget d'investissement alloué au programme. Les grands projets inscrits sous cette action sont :

- le projet d'autonomisation des familles dans les villages de reclassement social et
- le projet de réadaptation à base communautaire pour les personnes handicapées.

19,84% des crédits d'investissement de ce programme reviennent à l'action « Infrastructures, équipement et maintenance ». les crédits mobilisés sous cette action sont dévolus à l'équipement des centres de réinsertion sociale de Kaolack et Darou Mousty.

### III. Justification de l'évolution des crédits par rapport aux dépenses effectives de l'année antérieure.

#### 3.1 Evolution des effectifs et catégories d'emplois

	Plafonds Année N-1		Plafonds Année N		Variation	justification
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant		
Emplois rémunérés	138	286215167	134	332049000	45833833	

Pour rappel, ce plafond d'emplois ne prend pas en compte le personnel de l'Agence de la Couverture Maladie Universelle.

Le plafond d'emplois du programme est fixé à 134 ETP soit une augmentation de 4 ETP au regard du plafond inscrit en 2016, ce qui représente une diminution de 45 833 833 FCFA de la masse salariale.

Cette diminution du plafond d'emplois est due à des départs à la retraite de quelques agents.

### 3.2 Evolution des crédits du programme

Section : 54 – MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE				
Programme : 4 – PROTECTION SOCIALE				
Nature de dépense	Année N-1	Année N	Variation	Justification
Personnel	785 709 000	801 423 180	15 714 180	Prévision de recrutement et avancement
Biens et services	409 020 000	263 603 183	-145 416 818	Diminution 8,75% du budget de fonctionnement
Transferts courants	10 773 431 000	10 773 431 000	0	
Investissements exécutés par l'Etat	770 250 000	795 000 000	24 750 000	Certains projets sont finis et l'Etat demande de finir ceux déjà entamés
Transferts en capital	743 000 000	743 000 000	0	
<b>Total</b>	<b>13 481 410 000</b>	<b>13 376 457 363</b>	<b>-104 952 638</b>	

Entre 2016 et 2017, les crédits alloués au programme « Protection sociale » sont passés de 13 481 410 000 FCFA à 13 376 457 363 FCFA soit une diminution de 104 952 638 FCFA en valeur absolue.

Cette diminution des dépenses de biens et services de 145 416 818 FCFA en 2017 pourrait s'expliquer par la diminution de 8,75% du budget de fonctionnement du MSAS.

### 3.3 Evolution des crédits des actions du programme

Section : 54 - MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE				
Actions				
Nature de dépense	Année N-1	Année N	Variation	Justification
<b>Action 1 : INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET MAINTENANCE</b>	<b>180400000</b>	<b>600000000</b>	<b>419600000</b>	
Personnel	0	0	-	
Biens et services	0	0	-	
Transferts courants	0	0	-	

Investissements exécutés par l'Etat	180400000	600000000	419 600 000	
Transferts en capital	0	0	-	
<b>Action2: ASSISTANCE SOCIALE AUX INDIGENTS ET GROUPES VULNERABLES</b>	<b>235000000</b>	<b>192340000</b>	<b>-42660000</b>	
Personnel	17000000	17340000	340 000	
Biens et services	43000000	0	-43 000 000	
Transferts courants	0	0	-	
Investissements exécutés par l'Etat	0	0	-	
Transferts en capital	175000000	175000000	-	
<b>Action 3: ACCES DES GROUPES VULNERABLES AUX RESSOURCES ET AUX FACTEURS DE PRODUCTION</b>	<b>2395790000</b>	<b>1913776083</b>	<b>-482013917</b>	
Personnel	762645000	777897900	15 252 900	
Biens et services	366020000	263603183	-102 416 818	
Transferts courants	109275000	109275000	0	
Investissements exécutés par l'Etat	589850000	195000000	-394 850 000	
Transferts en capital	568000000	568000000	0	
<b>Action4: DEVELOPEMNT ET ASSURANCE MALADIE A BASE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>10664156000</b>	<b>10664156000</b>	<b>0</b>	
Personnel	0	0	-	
Biens et services	0	0	-	
Transferts courants	10664156000	10664156000	-	
Investissements exécutés par l'Etat	0	0	-	
Transferts en capital	0	0	-	
<b>Action5: PRISE EN CHARGE MEDICALE DES SOINS POUR LES INDIGENTS ET GROUPES VULNERABLES</b>	<b>6064000</b>	<b>6185280</b>	<b>121280</b>	
Personnel	6064000	6185280	121 280	
Biens et services	0	0	0	
Transferts courants	0	0	0	
Investissements exécutés par l'Etat	0	0	0	
Transferts en capital	0	0	0	
	<b>13481410000</b>	<b>13376457363</b>	<b>-104952637</b>	

Entre 2016 et 2017, les crédits destinés à l'action « accès des groupes vulnérables aux ressources et facteurs de production » vont connaître une diminution de **482 013 917 FCFA**. De

manière spécifique, les dépenses de biens et services vont connaître une baisse de 102 416 818 FCFA et les dépenses d'investissement de 394 850 000 FCFA.

Sur la même période, les crédits destinés à l'action « Assistance sociale aux indigents et groupes vulnérables » vont connaître une diminution de **42660000 FCFA**.

La diminution assez importante des dépenses de biens et services de ces deux actions est due à la diminution de 8,75% du budget de fonctionnement du MSAS pour la gestion 2017.

## ANNEXES

**Annexe 1 : Répartition des crédits de personnel par catégorie hiérarchique et coût**

**Annexe 2 : Récapitulatif des indicateurs du programme, y compris la cible annuelle, le mode de calcul, la méthode et la source de collecte**

**Annexe 3 : Source de financement par programme, action et activité**

**Annexe 4 : Liste des services maitres d'œuvre par action, activité**

**Annexe 1 : Répartition des crédits de personnel du programme par catégorie hiérarchique et coût**

	Plafond LFI N+1	
	Effectifs	Montant
Hiérarchie A		
Hiérarchie B		
Hiérarchie C		
Hiérarchie D		
Hiérarchie E (le cas échéant)		
<b>Total du programme</b>		

**Annexe 2 : Récapitulatif des indicateurs par programme, y compris la cible annuelle, le mode de calcul, la méthode et la source de collecte**

Objectifs spécifiques	Libellés Indicateurs	Année de référence	Cible	Mode de calcul	Méthode de collecte	Source de données
			année N+1			

<b>OS 1: Assurer la disponibilité en personnel de qualité dans les structures de santé</b>	Indicateur 1: Niveau d'application des normes en ressources humaines	2015	80,14%	Nombre de RH disponible /Nombre requis par structure	Enquêtes	Logiciel IHRIS
<b>OS 2: Améliorer la couverture en infrastructures sanitaires</b>	Indicateur 1: Niveau de couverture passive en infrastructures	2015		Nombre de structure de santé/type/population couverte	Données de routine	Rapport situation des infrastructures
	Indicateur 2: La part du budget allouée à la maintenance	2015		Budget maintenance/Budget total	Données de routine	LFI
<b>OS 4: Renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables</b>	Indicateur1: Proportion de personnes handicapées bénéficiaires de la carte d'égalité des chances	2015	100%	Nombre de personnes handicapées bénéficiaires de carte d'égalité des chances/nombre de personnes handicapées ciblées		
<b>OS5: Améliorer l'accès des groupes vulnérables aux ressources et facteurs de production</b>	Indicateur1: Taux de satisfaction des demandes de financement de projets économiques	2015				
<b>OS6: Renforcer la couverture du risque maladie</b>	Indicateur 1:	2015				

**Annexe 3** : Sources de financement du programme par action et activité

Libellé Action /projet	Activité /projet	Source de Financement	
		Ressources internes	Ressources externes
Action ou projet 01	Activité 011		
	Activité 012		
Action ou projet 02	Activité 021		
	Activité 022		

**Annexe 4** : Liste des services maitres d'œuvre par action, activité

Libellé Action /projet	Activité /projet	Service responsable
<b>Action ou projet 01</b>	<b>Activité 011</b>	
	<b>Activité 012</b>	
<b>Action ou projet 02</b>	<b>Activité 021</b>	
	<b>Activité 022</b>	